



**PLAN DE ZONAGE**  
 REALISATION : E.A.U.

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal le 22 février 2013  
 Modification n°1 : délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2015  
 Modification simplifiée n°1 : pour mise à disposition juin 2019  
 Modification simplifiée n°2 : délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2019

### Légende

- Constructions protégées au titre du L123-1-5 7°
- ★ Changement de destination
- ▨ Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- ▤ Espace Boisé Classé (EBC)
- ▥ Protection des zones humides au titre de l'article L 123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- ▧ Zones non aedificandi
- ▩ Emplacement Réserve

### Zones Urbaines

- UA : Centres urbains mixtes
- UB : Zone à dominante résidentielle composée d'un tissu pavillonnaire
- UC : Zone d'habitat collectif
- UD : Zone d'habitat mixte (secteur des Villas)
- UE : Cimetières
- UG : hameaux constitués
- UGV : Aire d'accueil des gens du voyage
- UI : Zone d'activités économique
- UL : Campings
- US : Équipements à usage principalement sportif
- UV : Secteur Victoire

### Zones à Urbaniser

- ▨ 1AUE : Zone dédiée aux équipements publics
- ▩ 1AUP : Zones avec orientations d'aménagement et de programmation

### Zones Naturelles

- N : Zone naturelle
- Na : Aérodrome
- Ne : Ouvrages et aménagements de service public à réaliser ou existants
- Ngv : Aire légère d'accueil des gens du voyage
- Nh : Constructions isolées destinées à l'habitation
- NI : Campings à dominante naturelle
- Np : Zone naturelle agricole pérenne
- Npl : Plage
- Nr : Espace remarquable au sens de la loi littoral
- Ns : Zones sportives ou de loisirs
- Npo : Domaine public portuaire

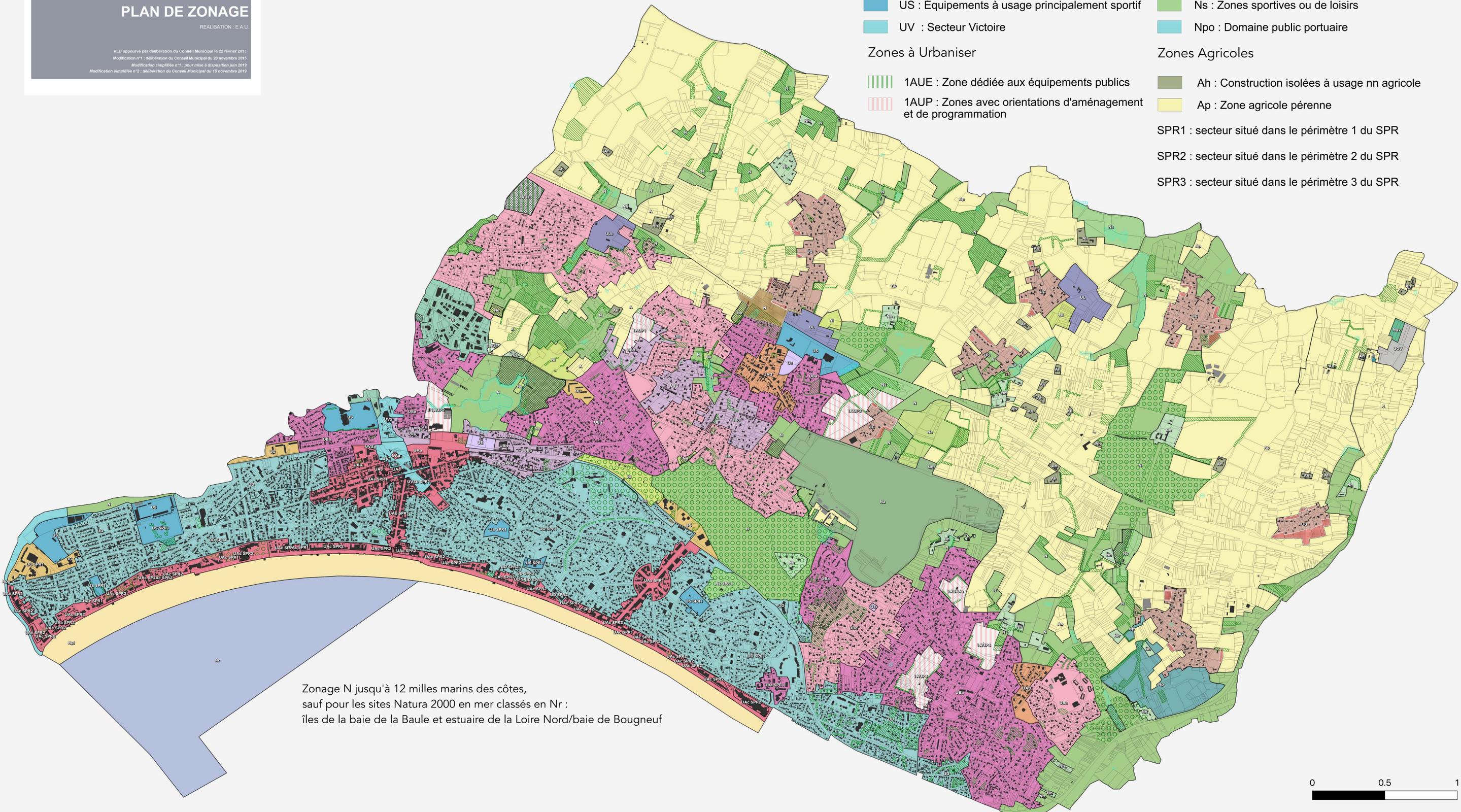
### Zones Agricoles

- Ah : Construction isolées à usage agricole
- Ap : Zone agricole pérenne

SPR1 : secteur situé dans le périmètre 1 du SPR

SPR2 : secteur situé dans le périmètre 2 du SPR

SPR3 : secteur situé dans le périmètre 3 du SPR



Zonage N jusqu'à 12 milles marins des côtes, sauf pour les sites Natura 2000 en mer classés en Nr : îles de la baie de la Baule et estuaire de la Loire Nord/baie de Bougneuf

